

DIERICKX LEYS FUND III

Société d'Investissement à Capital Variable Publique de droit belge (SICAV)
OPC ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen
RPM (Anvers) : 0476.526.653

Anvers, le 16 avril 2025

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la société anonyme **Dierickx Leys Fund III**, SICAV publique de droit belge, sont conviés à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra **le vendredi 2 mai 2025 à 11 heures**, au siège de la SICAV, Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 2. Lecture du rapport du commissaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 3. Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.**
- 4. Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.**
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.**
- 6. Renouvellement du mandat d'un administrateur.**
Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur du conseil d'administration de monsieur Joseph Van der Steen, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2031. Pour l'exécution de son mandat, monsieur Van der Steen recevra une rémunération de 1.250,- EUR (indexé annuellement et hors TVA), par réunion avec un minimum de 5.000,- EUR (indexé annuellement et hors TVA) par an. L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre et la publication de cette décision.* »
- 7. Réponse aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.**
- 8. Divers.**

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, qui peut être obtenue sur simple demande à l'adresse email legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer aux prescriptions statutaires. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à la SICAV, par voie électronique à l'adresse sam.melis@fimacs.eu.

Le rapport annuel et s'il est publié le rapport semestriel, les prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles gratuitement, en néerlandais et en français, au siège de la SICAV ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles) qui est chargé du service financier ainsi que sur le site internet suivant : www.dierickxleys.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées dans les journaux belges à diffusion nationale: « De Tijd » et « L'Echo » ainsi que sur le site de l'association belge des asset manager (BEAMA) : <https://www.beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire/>.

Le conseil d'administration